

L'Inf'Eau Authion est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants du bassin de l'Authion pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne. Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de maïs grain ou ensilage, maïs semences, millet, haricot semences et chanvre semences. Il s'appuie sur un réseau de 20 sondes capacitatives réparties sur le bassin.

## L'Essentiel de la semaine :

### Relevé des compteurs à faire au 1<sup>er</sup> septembre et à saisir sous Irrig'Eau

En fonction des situations vis-à-vis des restrictions et des besoins cultureux, réalisez une demande de rétrocession ou de réaffectation (voir page 5)

Passage en Alerte pour la zone d'Alerte souterraine Authion Moyen. Allègement des restrictions pour la zone d'alerte souterraine Authion Supérieur. La Loire et l'Authion restent en CRISE. Les mesures en vigueur au 31/08/2022 :

#### En 49 :

##### Eaux superficielles :

- **Mesure de CRISE : Couasnon, Riverolle, Authion\*, Loire**
- **Mesure d'ALERTE : Lathan**

\*Irrigation interdite sur les biefs latéraux à l'Authion sauf cultures sensibles ou techniques économes  
: [https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022\\_08\\_05\\_arrete\\_bief\\_authion\\_signepje.pdf](https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022_08_05_arrete_bief_authion_signepje.pdf)

##### Eaux Souterraines :

- **Mesure de CRISE : Authion Alluvions, Alluvions de la Loire,**
- **Mesure d'ALERTE : Authion Supérieur, Authion Moyen**

Le système dérogatoire pour les cultures sensibles, ou irriguées à partir de techniques économes, pour le maraichage plein champ, les vergers irrigués par aspersion et les semis de semences potagères en vigueur pour les seuils d'ALERTE RENFORCEE et de CRISE est maintenu

#### En 37 :

**Eaux superficielles : Mesure de CRISE : Lathan en amont de Rillé, Changeon, Lane**

**Eaux Souterraines : Mesure de CRISE dans la bande des 200 mètres de part et d'autre du Changeon, du Lathan en amont de Rillé, de la Loire et du Lane**

**INTERDICTION TOTALE D'IRRIGUER : Des dérogations individuelles peuvent être sollicitées auprès de la DDT 37 à partir du [formulaire](#) à renvoyer à l'adresse suivante : [ddt-sern@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-sern@indre-et-loire.gouv.fr)**

## Météo

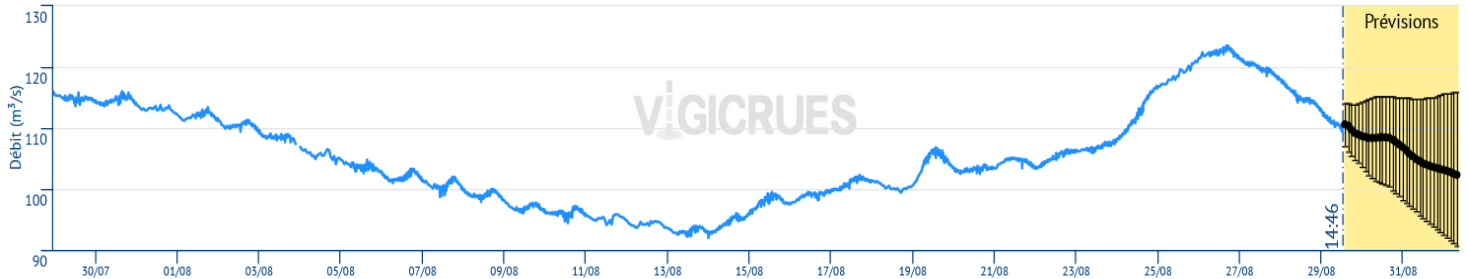
### Prévisions météo à 7 jours (Beaucouzé)

	Mercredi 31/08	Jeudi 01/09	Vendredi 02/09	Samedi 03/09	Dimanche 04/09	Lundi 05/09	Mardi 06/09	Mercredi 07/09
Temps								
T° min /max (°C)	21/30	19/26	15/24	15/27	17/30	17/31	15/27	16/30
Pluie (mm)	0	1.6	0	0	2.4	1.2	2.7	0
ETP (mm)	6.1	3.8	2.5	3.5	4.4	5.1	4.3	4.4

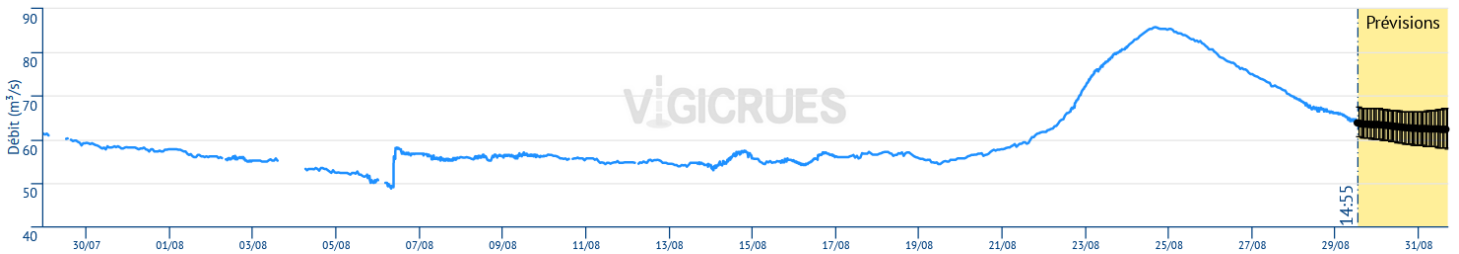
## Situation des ressources en eau

### Débit de la Loire

↳ Montjean-sur-Loire : Suite aux pluies du 15 août, le débit de la Loire est remonté jusqu'à 123 m<sup>3</sup>/s pour de nouveau baisser. Son débit atteint 109 m<sup>3</sup>/s le 29/08.



↳ Langeais : le débit de la Loire baisse jusqu'à 64 m<sup>3</sup>/s ce jour à la suite d'un pic dû aux épisodes pluvieux.



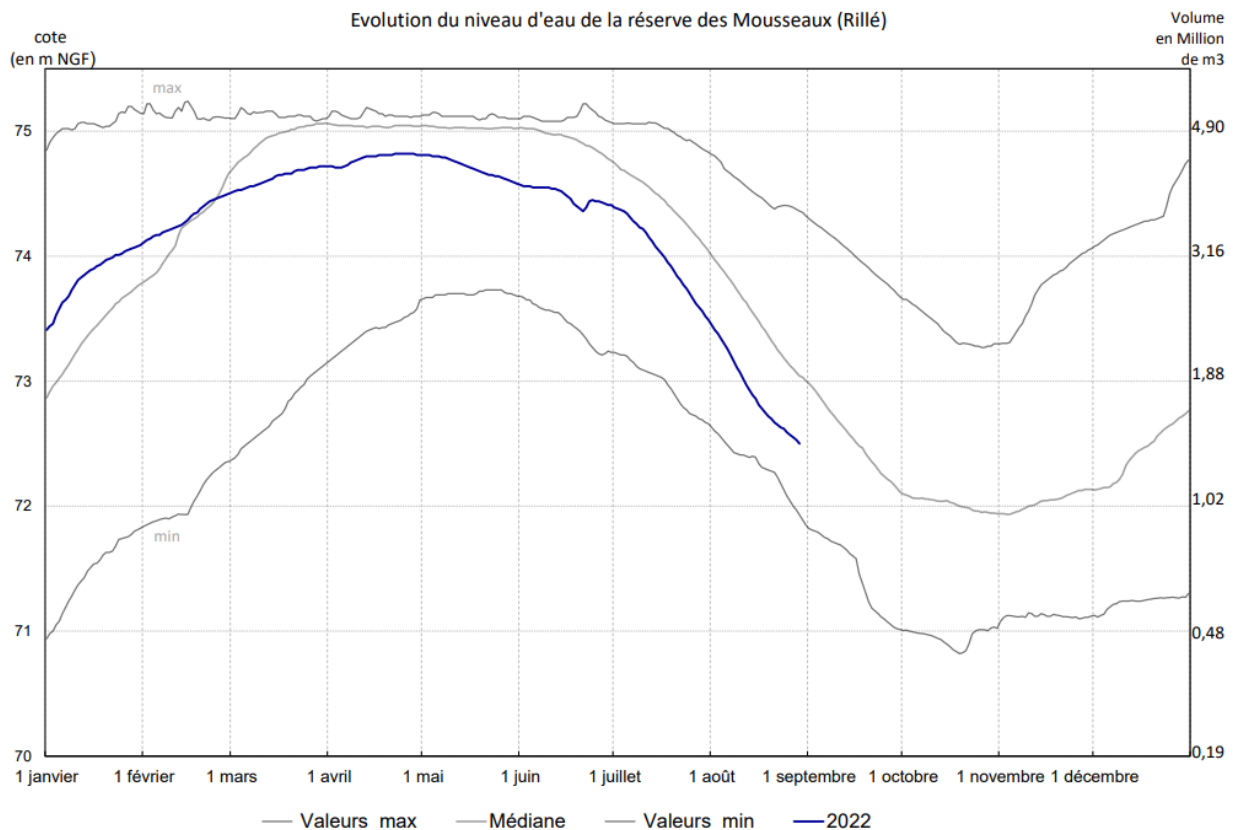
### Remplissage de la retenue des Mousseaux à Rillé au 29/08/2022

Volume total : 4,9 Mm<sup>3</sup>

Volume de la retenue : 1,40 Mm<sup>3</sup>

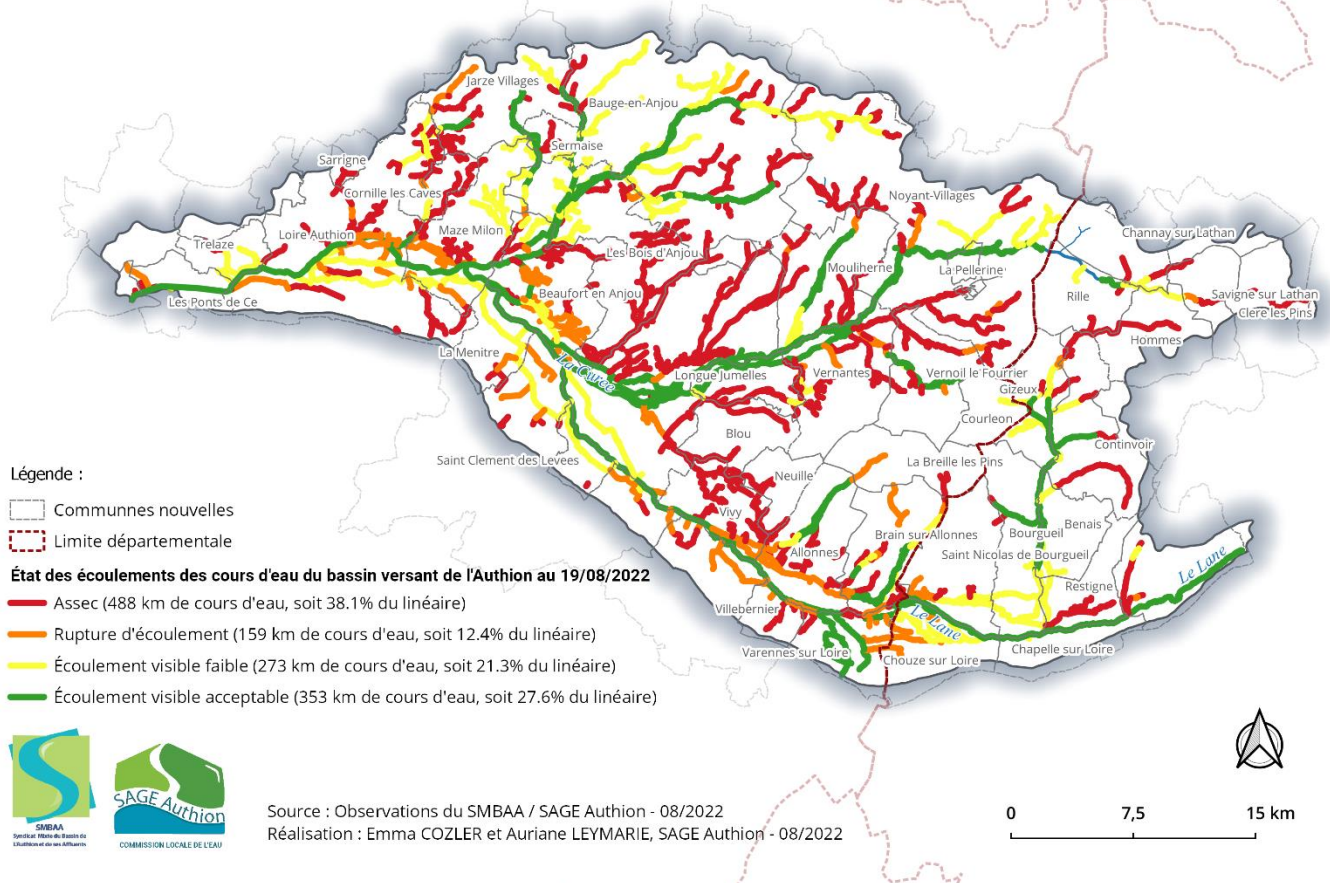
Taux de remplissage : 28%

Débit de soutien : 0,256 m<sup>3</sup>/s



## Situation des assecs (SMBAA)

### État des écoulements des cours d'eau du bassin versant de l'Authion au 19/08/2022



En effet, sur les 115 points d'assec observés :

- 63 sont à sec,
- 10 présentent des ruptures d'écoulement,
- 19 montrent un écoulement visible faible,
- 25 ont un écoulement visible acceptable.

## Eaux souterraines

34	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				
<b>ZA souterraine</b> hauteur en m NGF	22/08	23/08	24/08	25/08	26/08	27/08	28/08	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	ten- dance
<b>AUTHION-MOYEN</b> 04553X0023F – cénomaniens/sables	42,70	42,69	42,68	42,68	42,68	42,67	42,67	42,68	42,59	42,49	42,30	→
<b>AUTHION SUPERIEUR</b> 04248X0022/P – séno-turonien	67,08	67,10	67,12	67,13	67,15	67,17	67,18	67,17	67,12	67,07	66,97	→
<b>AUTHION ALLUVIONS</b> Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	105	107	112	119	122	120	115	150	127	110	100	↗

Source : DDT49-BRGM

Suite à l'interdiction des prélèvements sur la zone Authion Supérieur, le niveau de la nappe est nettement remonté et est même passé au-dessus du seuil de VIGILANCE, illustrant l'impact des prélèvements sur le niveau piézométrique.

## Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	<b>Interdiction des prélèvements de 10h à 20h</b> sauf cultures sensibles et techniques économes  Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes  Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation  Interdiction de remplissage de plans d'eau

**Cultures sensibles** : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

**Techniques économes** = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

**Non concernés** = réserves collinaires déconnectées

### Mesures réglementaires en vigueur au 30/08/2022 par Zone d'Alerte :

#### En 49 :

##### Eaux superficielles :

- **Mesure de CRISE : Couasnon, Riverolle, Authion\*, Loire**
- **Mesure d'ALERTE : Lathan,**

\*Sur le système de l'Authion réalimenté par la Loire, l'irrigation est interdite sur tous les biefs latéraux à l'Authion sauf pour les cultures sensibles ou irriguées à partir de techniques économes / voir carte : [https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022\\_08\\_05\\_arrete\\_bief\\_authion\\_signepje.pdf](https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022_08_05_arrete_bief_authion_signepje.pdf)

##### Eaux Souterraines :

- **Mesure de CRISE : Authion Alluvions, Alluvions de la Loire,**
- **Mesure d'ALERTE : Authion Supérieur, Authion Moyen**

**Le système dérogatoire pour les cultures sensibles, ou irriguées à partir de techniques économes, pour le maraîchage plein champ, les vergers irrigués par aspersion et les semis de semences potagères est maintenu aux seuils d'ALERTE RENFORCEE et de CRISE :**

Catégorie	« Alerte renforcée »	« Crise »
Irrigation par technique économe : <i>cultures irriguées au goutte-à-goutte ou par micro-aspersion</i>	est autorisée de 20h à 14h	est autorisée de 20h à 12h
Irrigation des cultures sensibles : • plantes sous serres ou en containers • arrosage des jeunes plants et bassinage des semis • rosiers et tabac	est autorisée de 20h à 14h	est autorisée de 20h à 12h
Irrigation maraîchage, arboriculture et semis de semences potagères : <i>(hors technique économe et hors culture sensible)</i>	est autorisée de 20h à 08h	est autorisée de 20h à 08h

En dehors de ces catégories de cultures, l'irrigation est interdite à ces seuils.

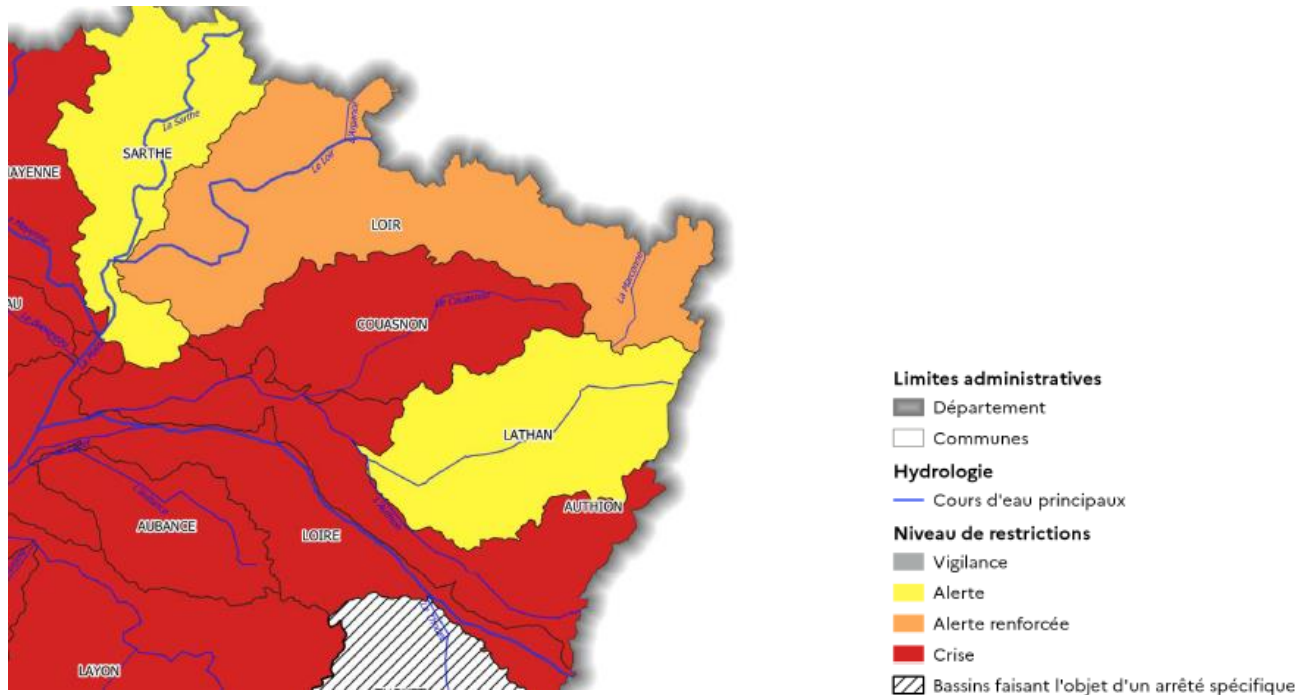
#### En 37 :

**Eaux superficielles : Mesure de CRISE : Lathan en amont de Rillé, Changeon, Lane**

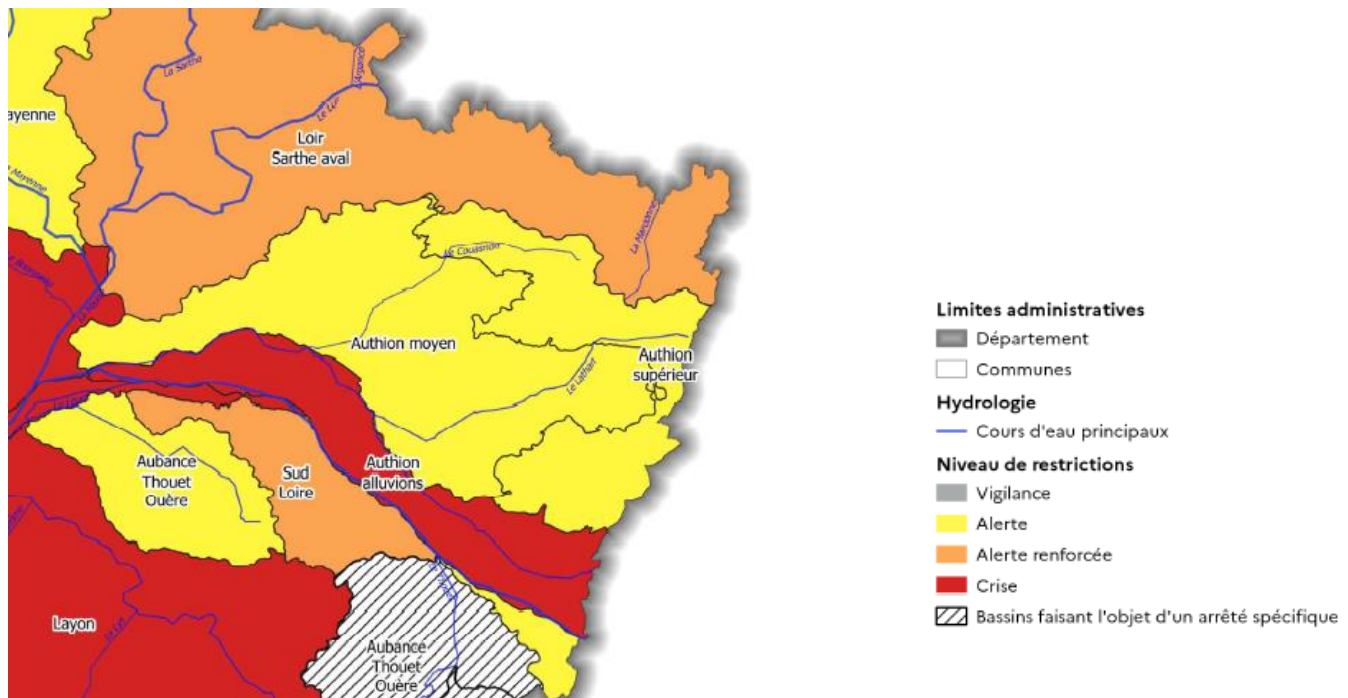
**Eaux Souterraines : Mesure de CRISE dans la bande des 200 mètres de part et d'autre du Changeon, du Lathan en amont de Rillé, de la Loire et du Lane**

**INTERDICTION TOTALE D'IRRIGUER : Des dérogations individuelles peuvent être sollicitées auprès de la DDT37 à partir du [formulaire](#) à renvoyer à l'adresse suivante : [ddt-sern@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-sern@indre-et-loire.gouv.fr)**

## Eaux superficielles



## Eaux souterraines



Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

**RAPPEL :** Le relevé de compteurs au 1<sup>er</sup> septembre et sa saisie sous Irrig'Eau sont **INDISPENSABLES**.



## **GESTION DES DEMANDES DE REAFFECTATION DE VOLUME et APPEL A RETROCESSION :**

Face aux conditions de sécheresse, l'OUGC a reçu de très nombreuses demandes de réaffectations depuis la fin juillet. Sur quelques UG / ressources les demandes ont dépassé de loin les capacités de réaffectation de l'OUGC. **Sur ces UG / ressources, l'OUGC ne pourra pas honorer les demandes de réaffectation sans rétrocession de volume.**

**Au regard des productions irriguées, des ressources utilisées et des restrictions qui s'y appliquent, différentes situations se distinguent :**

- ↪ **Vous avez terminé l'irrigation et vous avez des volumes disponibles qui ne seront pas consommés → rétrocédez-les, cela n'affectera pas votre attribution de 2023. Cet appel concerne principalement :**
  - En eaux superficielles : Authion Aval,
  - En eaux souterraines : Couasnon, Lathan aval, Aulnaies,
- ↪ **Vous n'avez pas terminé l'irrigation et n'êtes pas soumis à une interdiction d'irrigation et vous jugez que le volume alloué initial (éventuellement complété par une première réaffectation) n'est pas suffisant → vous devez réaliser une demande de REAFFECTATION de volume. Celle-ci sera instruite par l'OUGC.**
- ↪ Pour une exploitation, vous disposez de volumes autorisés par point : **les volumes autorisés sur des ressources et des Unités de Gestion identiques (voir dans Irrig'eau si besoin) peuvent être mutualisés sans demande de réaffectation, l'excédent de l'un peut compenser le déficit d'un autre. Ce n'est pas valable pour des ressources ou des UG différentes.**

**Avant de prévoir des implantations de culture à irriguer, veillez à disposer des volumes nécessaires, en particulier sur les UG mentionnées ci-dessus où l'OUGC n'a plus de volume disponible. Sur les secteurs en CRISE, avec les perspectives d'évolution, il n'est pas certain que les dérogations puissent être maintenues : nous recommandons de retarder ces implantations dans la mesure du possible.**

**Pour réaliser vos demandes de réaffectation / rétrocessions utilisez les boutons suivants :**



**Cette vigilance individuelle et cet esprit collectif nous permettront de satisfaire au mieux les besoins de chacun au bénéfice du plus grand nombre.**

## Inf'Eau Maïs Semences

### Stade de la culture :

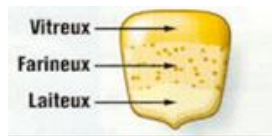
Les récoltes sont en cours. La saison est très précoce avec plus de quinze jours d'avance.

### Conseil à l'irrigation

En cette fin de cycle, il est important de piloter votre irrigation selon la maturité de la culture. Dans la plupart des cas l'irrigation se termine si ce n'est pas déjà le cas.

Au stade H50 (humidité du grain 50%), une dernière irrigation est bien valorisée.

Stade H50 = pâteux, 1/3 laiteux



Au stade H45, arrêt des irrigations.

Stade H45 = pâteux, pointe de lait



Pour les zones d'alerte ayant encore la possibilité et la capacité d'irriguer privilégiez les tours d'eau selon les priorités suivantes :

- Les parcelles ayant fleuries après le 20 juillet (SLAG non atteint)
- Les parcelles les plus tardives
- Les variétés les mieux fécondées
- Les parcelles avec des fécondations moyennes à mauvaises

**NB : Ceci est le dernier bulletin conseil à l'irrigation en maïs semence, à l'année prochaine !**

## Inf'Eau Maïs Grain et ensilage

**Stade de la culture :** Les récoltes de maïs ensilage irrigués débutent pour les plus précoces. Selon les situations et le stress hydrique vécu, les hétérogénéités parcellaires sont fortes, et les stades avancés. Les maïs ensilage et maïs grain sont entre les stades grains laitieux et grains pâteux. **La maturité avançant, la sensibilité au stress hydrique devient de plus en plus faible. Pour le maïs grain, les besoins en eau diminuent, le niveau de PMG est toujours en jeu. Les besoins culturaux s'élèvent à 60% de l'ETP environ 2 à 3 mm/jour.**

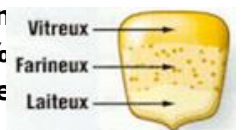
### Etat de la réserve hydrique :

La sécheresse généralisée continue et les petites pluies ne compensent pas les besoins pour les maïs grain au stade laitieux/pâteux

### Conseils pour l'irrigation du maïs grain et ensilage :

#### Jusqu'à quand irriguer le maïs ?

- **Maïs ensilage :** Les irrigations devraient être terminées, dans toutes les situations l'arrêt de l'irrigation est à prévoir 10 à 15 jours avant la date d'ensilage.
- **Maïs Grain :** l'irrigation doit être maintenue jusqu'à ce que le grain atteigne 50 (Stade H50) à 45% (Stade H45) d'humidité. En dessous de 45% d'humidité du grain, il n'y a plus de gain de rendement à attendre, l'irrigation doit s'arrêter. Pour déterminer le taux d'humidité du grain appuyez-vous sur le **diagnostic grain :**
  - Sur une zone homogène et représentative de la parcelle, sélectionner 5 épis par rang sur 3 rangs. Casser les épis en 2 à mi-longueur et conserver la partie pointue de l'épi.
  - Juger du degré d'humidité sur les grains de la couronne : **une répartition homogène entre les 3 amidons vitreux, pâteux et laitieux (47% humidité du grain = 31% MS plante entière) correspond au stade théorique d'arrêt de l'irrigation en maïs grain.**



**Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.**

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers**  
14 avenue Jean Joxé CS 80646  
49006 ANGERS  
Tél. 02 41.96.75.00

**Rédaction :** R. CRUCHET ; N. PIHEE Avec le soutien financier de :

**Comité de relecture :** A. CHAIGNEAU  
**Reproduction interdite**



Retrouvez l'Inf'Eau Authion chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>